



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250505-CM_2025_28-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-28

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DES EMPLOIS D'ÉTÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 05 MAI 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : MERCREDI 30 AVRIL 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 14 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain		X		MARTICORENA J-C.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour la période allant du 7 juillet 2025 au 1 août 2025, afin d'assurer le bon fonctionnement de certains services communaux et de faire face à certains besoins saisonniers. Comme les années précédentes, ces emplois d'été seront ouverts aux jeunes Reventinois, leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle.

Les besoins sont les suivants :

- **Service technique** (participation à l'entretien des espaces verts et naturels, à la maintenance du patrimoine bâti, ...) : **2** adjoints techniques pour une durée de 3 semaines à raison de 25 heures hebdomadaire,
- **Restaurant scolaire** (participation à la confection des repas, entretien des locaux et du matériel) **1** adjoint technique pour une durée de 4 semaines à raison de 25 heures hebdomadaire,

VU

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT

- qu'il convient de renforcer les moyens humains au sein de certains services communaux afin d'assurer leur bon fonctionnement et de faire face à certains besoins saisonniers,
- que la création de ces postes pourra permettre aux jeunes reventinois d'acquérir une première expérience professionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création de trois emplois saisonniers d'agents non titulaires selon les modalités susmentionnées, pour la période allant du 7 juillet 2025 au 1 août 2025,

FIXE leur rémunération au taux horaire du SMIC,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 12 mai 2025



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture